

53261

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.14/451  
27 janvier 1969  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Neuvième session  
Addis-Abéba, 3-14 février 1969  
Point 10 ii) de l'ordre du jour provisoire

DOCUMENTS OFFICE  
**FILE COPY**  
NO TO BE TAKEN OUT

MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES  
POUR LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE  
RAPPORT D'AVANCEMENT SUR L'APPLICATION DE LA RESOLUTION 169(VIII)

1. Dans sa résolution 169(VIII) adoptée à sa huitième session, la Commission économique pour l'Afrique a prié le Secrétaire exécutif d'étudier la question de la création d'un fonds spécial de développement de l'Afrique et de convoquer des réunions, d'une part de représentants des pays africains et, d'autre part, de représentants des pays développés, pour examiner ce problème. La résolution priait également le Secrétaire exécutif d'agir à cet égard en liaison avec la Banque africaine de développement, la BIRD et les autres institutions financières internationales.

2. Il est rappelé qu'à l'époque où cette résolution a été adoptée, la Banque africaine de développement avait pris l'initiative de constituer un Fonds multilatéral de développement de l'Afrique avec la contribution de pays n'appartenant pas à la Banque. Aussi a-t-on durant la période 1967/68 largement laissé le champ libre à la poursuite de cette initiative de la BAD, afin d'éviter auprès des donateurs potentiels une répétition des démarches qui eut pu avoir des conséquences fâcheuses. Le représentant de la BAD présentera à la neuvième session un rapport sur l'avancement de ce projet.

3. La résolution 169(VIII) avait une portée qui dépassait celle de l'initiative de la BAD, car elle tendait à susciter une augmentation des apports d'aide financière extérieure de quelque type que ce soit parvenant à l'Afrique au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Le document E/CN.14/437 contient une analyse de la présente situation internationale en ce qui concerne le courant d'aide. Cette analyse tend à conclure qu'il ne règne pas actuellement dans le domaine de l'assistance étrangère le genre de climat d'expansion dans lequel il serait possible de faire accepter une nouvelle initiative visant à obtenir un accroissement immédiat du courant de l'aide à l'Afrique. Pourtant l'opinion est également avancée dans le même document que dans la mesure où les pays en voie de développement auront réussi à atteindre un certain nombre des objectifs qui ont déjà été fixés, semblable possibilité pourrait se présenter dans les années qui viennent. En conséquence, le Secrétaire exécutif a pris des dispositions pour engager des consultants qui seront chargés d'élaborer des propositions à ce sujet. Un premier projet de rapport devrait être prêt aux environs de mai 1969.

On envisage, après consultation avec la BAD, la BIRD et les autres institutions compétentes, de présenter quelques propositions à une réunion ministérielle qui figure au calendrier de réunions de la CEA (document E/CN.14/INF/31).

4. Il est également rappelé que le Président de la BIRD a institué une Commission, ayant à sa tête M. Lester Pearson, pour examiner dans son ensemble la question de l'avenir de l'assistance financière internationale : le "Grand Jury" réclamé par de nombreux pays lors de CNUCED II. On se propose de soumettre les résultats de la réunion ministérielle africaine à la Commission Pearson qui prévoit l'achèvement de ses travaux pour le premier trimestre de 1970.

5. Pour le présent, un recueil de tableaux présente les faits concernant les tendances récentes constatées dans le courant des ressources financières internationales vers l'Afrique.